



## Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Grève chez Fer & Titane à Havre-St-Pierre

**« Il ne faut pas C.D., il faut s'aider! »**

**31 août 2007**– C'est sous le slogan « Il ne faut pas C.D., il faut s'aider! » que les 220 métallos de la section locale 4466 du Syndicat des Métallos œuvrant à la compagnie minière QIT Fer & Titane à Havre-Saint-Pierre ont pris un vote de grève ce matin dans une proportion de 100 %. Elle sera déclenchée ce soir à minuit. « L'enjeu de la négociation cette année est très clair. Nos membres refusent de troquer leur régime de retraite à prestations déterminées (P.D.) pour un régime à cotisations déterminées (C.D.) comme le veut Rio Tinto. Nos membres ont inscrit ce slogan sur leurs chandails afin de bien faire comprendre à leur employeur l'importance de maintenir et d'améliorer leur régime à prestations déterminées », a déclaré Steeve Arsenault, président de la section locale 4466 du Syndicat des Métallos (FTQ).

En effet, la compagnie maintient sa décision d'imposer un régime à cotisations déterminées aux nouveaux travailleurs bien que les membres de la section locale 4466 ont réitéré unanimement en assemblée générale tenue les 22 et 23 août dernier que leur priorité pour la négociation 2007 était d'améliorer le régime existant à prestations déterminées.

### **Notre régime de retraite, c'est notre trésor**

« Notre régime de retraite est l'un des meilleurs au Québec. C'est notre trésor. Nos prédécesseurs se sont battus en 1966 pour l'obtenir. Ils ont été en grève pendant trois mois et ils ne l'ont obtenu que lors de la négociation de la convention collective en 1969. Le sacrifice qu'ils ont fait n'aura pas été vain pour les générations suivantes. Et nous, on se bat aussi pour les générations futures. Nous voulons qu'un jour nos enfants puissent profiter comme nous des avantages d'une bonne retraite », a poursuivi Steeve Arsenault.

Pourtant, le comité de négociation acceptait de ne pas majorer le régime de retraite jusqu'en 2009 aidant du même coup l'employeur à payer la dette de celui-ci. « Même en instaurant un régime à cotisations déterminées, l'employeur devra rencontrer ses obligations dans le régime existant. Encore une fois, les travailleurs font face à la mauvaise foi des actionnaires de Rio Tinto et c'est l'ensemble de toute une communauté qui devrait en subir les conséquences », a ajouté Réal Valiquette, coordonnateur régional du Syndicat des Métallos (FTQ) sur la Côte-Nord.

D'autres enjeux sont également sur la table dont les augmentations salariales, la durée de sept ans exigée par l'employeur et quelques clauses à incidence non monétaire.

Cette mine d'ilménite a été mise en opération en 1950.

Pour information : Réal Valiquette, Syndicat des Métallos (FTQ), (418) 962-2041  
Steeve Arsénault, Syndicat des Métallos, local 4466 (FTQ), (418) 538-2772